

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCARVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°061

OBJET : ECONOMIE - AIDES AUX RACCORDEMENTS INSTALLATION ZONE DE POUILLY SOUS CHARLIEU – M. LEFRANC LOCAL INSPIRE

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie, informe le conseil communautaire que Monsieur LEFRANC sollicite la collectivité pour les aides aux raccordements pour les deux projets menés depuis 2019 sur la zone des Beluzes à Pouilly sous Charlieu.

Il est rappelé que par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'intervention de l'aide « Raccords Communauté » mis en place sur les zones d'activités de Charlieu, de Pouilly sous Charlieu, Briennon et St Denis de Cabanne.

Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement aux réseaux France Télécom, EDF, gaz et eau potable à proximité de leur lot.

La subvention s'élève à hauteur de 100% du coût HT de ces raccordements réalisés par le porteur de projet dans la limite d'un plafond de 4 000 € par projet.

Également, par délibération en date du 21 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une aide forfaitaire de 1 200 € par entreprise permettant de couvrir les frais de raccordement à la fibre optique pour les constructions neuves sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, St Nizier sous Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Briennon, St

Denis de Cabanne, Belmont de la Loire et Cuinzier. Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement à la fibre optique.

La subvention s'élève à hauteur de 1 200 € par entreprise. Cette aide sera versée sur présentation d'une facture acquittée par le porteur de projet. Il est également précisé que, dans le cas où l'entreprise aurait à supporter des frais plus importants de par la caractéristique des branchements, le montant de l'aide ne sera pas augmenté et la différence sera à la charge de l'entreprise. Cette aide est assujettie à la réglementation des minimis.

Pour rappel, par délibération n°2022/n°030 en date du 10 février 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 2 000 m² à la SCI PROMETAL, ayant pour gérant Monsieur LEFRANC, pour construire un local d'activités sur la zone d'activités des Beluzes à Pouilly sous Charlieu. Le local est occupé à ce jour par l'entreprise INSPIRE / VBI. Monsieur LEFRANC a transmis à Charlieu Belmont Communauté des factures liées aux raccordements de ce local, le total représente plus de 4 000 € HT, et a sollicité M. Le Président de la Communauté de Communes pour obtenir l'aide « Raccords Communauté » pour un montant de 4 000 €.

Aussi, il a sollicité Monsieur le Président de Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide pour le raccordement fibre à hauteur de 1 200 € (montant HT), en nous faisant parvenir la facture acquittée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve l'attribution de l'aide « Raccords Communauté » au profit de la SCI PROMETAL à hauteur de 4 000 €,
- approuve l'attribution de l'aide au raccordement fibre au profit de la SCI PROMETAL à hauteur de 1 200 €,
- dit que les dépenses sont prévues au budget principal en investissement.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026